



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N°29/2022 AU CONSEIL COMMUNAL**

#### **Budget communal pour l'exercice 2023**

<b>Commissions</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Commission des finances - COFI	26, 31 octobre, 1, 3, 7, 10 et 16 novembre 2022	Salle du Conseil Salle du SDIS (selon convocation)

Vevey, le 24 octobre 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes et du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2023.

Rappelons en particulier que la Municipalité doit remettre le projet de budget au Conseil au plus tard le 15 novembre de chaque année (art. 123 RCC) et que le vote sur le budget doit intervenir avant le 15 décembre (art. 124 RCC).

Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et au plan comptable du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

## 2. Résultats du projet de budget 2023

Comparé au budget 2022 et aux comptes de l'exercice 2021, le projet de budget 2023 laisse apparaître les résultats suivants :

	Projet de budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart avec le budget 2022	Ecart avec les comptes 2021
Charges	166'890'900	167'003'400	168'810'081	-112'500	-1'919'181
Revenus	158'223'500	159'715'500	163'452'004	-1'492'000	-5'228'504
Déficit	<u>8'667'400</u>	<u>7'287'900</u>	<u>5'358'078</u>	<u>1'379'500</u>	<u>3'309'322</u>

Le déficit prévisionnel en 2023 est de CHF 8,67 Mio, en augmentation de CHF 1,38 Mio par rapport au budget de l'année précédente. Ce déficit représente le 5,19% des charges totales du projet de budget 2023, contre 4,36% pour 2022. Les explications détaillées quant aux variations enregistrées entre le projet de budget 2023 et le budget 2022 sont données sous point « 6. Evolution » ci-après.

Il est utile de préciser que les budgets sont élaborés par la Municipalité et ses services ou bureaux en partant de l'idée que tout ce qui est prévu sera réalisé (achats de mobilier, machines et matériel, travaux d'entretien dans les propriétés communales...) et que l'ensemble des postes de travail inscrits au budget seront pourvus sur l'ensemble de l'année.

Généralement, au moment du bouclage des comptes, on constate que tout ce qui a été prévu n'a finalement pas pu être réalisé en totalité, par exemple en raison d'un écart entre une démission et un engagement, du report de certains projets dans le temps par manque de ressources humaines ou encore suite à des circonstances imprévisibles. L'expérience montre donc que les charges portées au budget ne sont pas complètement atteintes.

Quant aux recettes, celles-ci dépendent grandement des éléments fiscaux. Ces derniers sont évalués selon le dernier bouclage comptable (2021), l'estimatif de l'année en cours (2022) ainsi que des éléments structurels et conjoncturels que nous sommes en mesure de considérer comme réalistes (niveau de population, informations des services cantonaux, etc.). Toutefois ces projections sont donc en partie basées sur des hypothèses et les conséquences de l'introduction de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) ne sont pas encore totalement connues à ce jour.

### **3. Autofinancement**

L'autofinancement prévisible dégagé par le budget de fonctionnement est négatif pour CHF 1,30 Mio, contre un montant positif de CHF 2,84 Mio prévus au budget de l'année précédente. Le détail de l'évolution de l'autofinancement sur les 10 dernières années est donné en annexe du présent préavis.

L'examen de ce tableau permet de constater que :

- l'autofinancement moyen pour la période 2015 à 2023 s'élève à CHF 6,15 Mio. Cette moyenne passe à CHF 4,16 Mio si l'on considère uniquement la période couvrant les 5 dernières années (2019 à 2023) ;
- les années 2017 et 2018 sont très bonnes, avec des autofinancements supérieurs à CHF 10 Mio, notamment en raison de recettes fiscales conjoncturelles aléatoires très élevées. L'autofinancement prévu au budget 2023 est en diminution par rapport à l'année précédente principalement en raison de la couverture de l'indexation des salaires ainsi que de l'augmentation des prix de l'énergie et des taux d'intérêt.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « flux de trésorerie », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, un autofinancement positif représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à :

- financer tout ou partie des investissements (plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est requis) ;
- rembourser des emprunts (amortissements financiers) ;
- constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

A contrario, un autofinancement négatif signifie que les recettes courantes ne financent pas les charges de fonctionnement et que le recours à l'emprunt est nécessaire.

L'autofinancement peut être considéré comme un élément financier plus significatif que la simple différence arithmétique entre le total des charges (amortissements compris) et le total des revenus, soit le bénéfice ou le déficit.

### **4. RFFA et RIE III vaudoise**

Suite à l'acceptation de la RFFA par le peuple suisse lors de la votation référendaire du 19 mai 2019, le Conseil fédéral a décidé le 14 juin 2019 que celle-ci entrerait intégralement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La RFFA remplace donc les régimes fiscaux qui ne sont plus conformes aux normes internationales.

Au niveau cantonal, la RIE III vaudoise (troisième réforme de l'imposition des entreprises) est entrée en vigueur en 2019, soit de manière anticipée. Cela a donné lieu à une décision du Grand Conseil vaudois afin de redistribuer une compensation de 50 millions aux communes en 2019.

Depuis 2020, l'État redistribue aux communes une compensation « RFFA » versée par la Confédération. L'acompte calculé pour 2022 sera « corrigé » en 2023 sur la base notamment des rendements fiscaux 2022 effectifs des personnes morales (clé de répartition). Il en sera de même pour l'acompte 2023 avec un calcul définitif en 2024.

Concernant les recettes fiscales des personnes morales, il est encore difficile de quantifier les effets des réformes fiscales et de l'abandon des statuts spéciaux. Seule une année de taxation est connue à ce jour, car les entreprises clôturant leurs comptes au 31 décembre ont jusqu'à l'automne pour déposer leur déclaration fiscale.

## 5. Evolution du résultat

L'évolution du résultat du compte de fonctionnement et son impact au bilan est la suivante pour la période 2014 à 2023 :

<b>Exercice</b>	<b>Résultat</b> bénéfice (+) / perte(-)	<b>Bilan</b> capital (+) / découvert (-)
2014	594'862	-6'917'263
2015	-1'748'480	-8'665'743
2016	-5'808'809	-14'468'546
2017	125'568	-12'142'978
2018	79'608	-12'063'370
2019	-3'908'416	-15'971'785
2020	-7'283'113	-23'254'898
2021	-5'358'078	-28'612'976
B2022	-7'257'300	-35'870'276
B2023	-8'667'400	-44'537'676

### Equilibre budgétaire

Selon les dispositions de l'art. 2 du règlement sur la comptabilité des communes, les finances communales doivent être gérées conformément aux principes de la légalité, de l'emploi judicieux et ménager des fonds et de l'équilibre budgétaire.

La finalité du principe de l'équilibre budgétaire est que le compte de fonctionnement dégage un autofinancement optimal évitant ainsi un recours trop important à l'emprunt pour le financement des investissements. De plus, il s'agit d'éviter que les exercices bouclés présentent de façon régulière des excédents de charges qui conduisent à un déséquilibre du bilan avec l'apparition d'un découvert.

## 6. Evolution

### Charges

Par rapport au budget 2022, les charges, dans leur ensemble, restent stables. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

#### **30 Autorités et personnel** **CHF 52 890 400.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 2,90 Mio ou de 5,8%. Presque la moitié de cette augmentation est due à la couverture globale de l'indexation des salaires pour un montant total de CHF 1,4 Mio. De plus, le budget 2023 présente la création de 11,48 équivalent plein temps (EPT) par rapport à l'année précédente. Ces nouveaux postes se répartissent entre des créations pour 6,15 EPT, des pérennisations de postes d'auxiliaires pour 5,93 EPT et une suppression de poste pour 0,6 EPT. Suite à la sortie du réseau REVE, le transfert de la garderie des Ecureuils fait diminuer le total des postes de 14,1 EPT. Enfin, la dotation en postes auxiliaires augmente d'un montant total de CHF 656'000.—, tandis que nos primes pour l'assurance maladie perte de gain augmente de CHF 175'000.—.

L'évolution des EPT est la suivante :

budget 2018	353.92 EPT
budget 2019	361.73 EPT
budget 2020	354.45 EPT
budget 2021	366.30 EPT
budget 2022	379.13 EPT
budget 2023	376.51 EPT

#### **31 Biens, services et marchandises** **CHF 28 848 200.—**

Augmentation de CHF 1,05 Mio ou de 3,77%. Cette augmentation est principalement composée de l'augmentation des prix de l'énergie. Des mesures d'économies d'énergies planifiées de 15% pour l'électricité et de 10% pour les autres agents énergétiques ont déjà été déduites.

#### **32 Intérêts passifs** **CHF 2 176 000.—**

Augmentation de CHF 877'700.— ou de 67,60% en regard du budget précédent. La charge des intérêts est à la hausse suite aux relèvements des taux directeurs des principales banques centrales (EUR, USA, CH). Une partie des crédits à court terme ont été convertis sur du long terme afin de minimiser les effets de la hausse.

#### **33 Amortissements** **CHF 9 660 800.—**

Augmentation de CHF 411'900.—. Les amortissements sont directement liés aux investissements dans le patrimoine administratif.

#### **35 Participation aux charges d'autres collectivités publiques** **CHF 47 865 100.—**

Ce poste est en augmentation de CHF 797'300.— ou de 1,69% par rapport au budget 2022. Il enregistre les principales variations suivantes :

- 351.3517 — Participation aux déficits des entreprises de transports publics : diminution de CHF 391'300.— ;
- 200.3529 — Versement au fonds de péréquation : CHF +1,64 Mio ;

- 751.3515.xx — Cohésion sociale : CHF -527'300.—. Des explications complémentaires sont mentionnées ci-dessous.

Selon les données transmises par le Canton, les coûts de la péréquation pour 2023 correspondront aux coûts de l'année 2021. C'est donc cette dernière qui a servi de référence pour le budget 2023.

La participation à la cohésion sociale est financée par les éléments suivants :

1. les prélèvements conjoncturels : 50% des recettes fiscales sur les droits de mutation, des gains immobiliers et des successions ou donations, ainsi que 30% de l'impôt sur les frontaliers ;
2. un écrêtage pour les communes ayant une valeur de point d'impôt par habitant·e dépassant la valeur moyenne du point d'impôt par habitant·e des communes du canton ;
3. le solde étant financé en nombre de points d'impôt.

La péréquation directe est composée principalement de :

1. l'alimentation du fonds de péréquation qui se fait en nombre de points d'impôts ;
2. une « compensation population » en faveur des communes en fonction du nombre d'habitant·es. Le montant attribué par habitant·e progresse selon des seuils, cette méthode « favorise » les villes ;
3. une « compensation solidarité » pour les communes ayant une valeur de point d'impôt par habitant·e inférieure à la valeur moyenne du point d'impôt par habitant·e des communes du canton ;
4. une prise en charge des dépenses thématiques, en l'occurrence les charges liées aux routes et transports : le 75% des dépenses identifiées dépassant 8 fois la valeur du point d'impôt sont prises en compte, jusqu'à concurrence de 4,5 points d'impôt (calcul au niveau cantonal).

La détermination des acomptes « cohésion sociale » et « péréquation directe » effectuée par l'État se base sur la dernière valeur du point d'impôt connu. Par conséquent, il y a là un décalage qui explique pourquoi le décompte final péréquatif n'est jamais identique aux acomptes.

### **36 Aides et subventions**

**CHF 20 578 800.—**

La diminution de CHF 6,14 Mio ou de 23,00% est principalement due à la sortie du réseau REVE. Cette variation est à mettre en lien avec la diminution de la rubrique « 45 Remboursements de collectivités publiques » ;

### **38 Attributions aux fonds et financements spéciaux**

**CHF 1 590 800.—**

Diminution de CHF 26'000.—. Cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

## **Produits**

Par rapport au budget 2022, les produits diminuent de CHF 1.48 Mio ou de 0,93%. Les principaux écarts sont détaillés ci-dessous.

### **40 Impôts**

**CHF 82 770 000.—**

Le détail des recettes fiscales et des prévisions/évolutions annuelles est donné dans un tableau annexé au présent préavis.

Pour les personnes physiques, les prévisions retenues pour 2023 ont été basées sur les prévisions établies par le canton de Vaud qui a estimé une augmentation de 1,0% pour l'impôt sur le revenu et de 9,4% pour l'impôt sur la fortune. Ces augmentations se montent à CHF 1,12 Mio.

La fiscalité des personnes morales comporte des incertitudes (voir point 4). L'entrée en vigueur de la RFFA implique un transfert partiel de l'impôt sur le capital sur l'impôt sur le bénéfice. A ce jour, il est difficile d'estimer précisément les effets de ce transfert.

Les prévisions cantonales permettent d'estimer une augmentation des recettes cumulées des impôts sur le bénéfice et sur le capital de CHF 3.66 Mio par rapport à l'année précédente.

Le taux d'imposition pour l'année 2023 n'a pas été modifié et se monte à 74,5.

**41 Patentes, concessions** **CHF 1 541 000.—**

Pas de variation par rapport à l'année précédente.

**42 Revenus du patrimoine** **CHF 11 951 000.—**

Ce montant est pratiquement identique à celui de 2022 et n'entraîne pas de commentaire particulier.

**43 Taxes, émoluments, produit des ventes** **CHF 16 025 800.—**

Ce poste enregistre une augmentation de CHF 441'000.—. Pas de commentaire particulier.

**44 Parts à des recettes cantonales** **CHF 2 400 000.—**

Ces recettes correspondent à la part communale sur les impôts sur les gains immobiliers et les frontaliers. Bien que les bases de taxation de l'impôt sur les gains immobiliers soient en hausse, la prudence est nécessaire pour l'impôt sur les travailleurs frontaliers ; le budget est identique à celui de 2022.

**45 Remboursements de  
collectivités publiques** **CHF 36 325 900.—**

La diminution de CHF 10,12 Mio soit -21,79% s'explique par les principales raisons suivantes :

- diminution d'environ CHF 1,18 Mio concernant les « compensation population » et « compensation solidarité » de la péréquation directe ;
- diminution d'environ CHF 8,80 Mio correspondant globalement aux variations des contributions des partenaires et de la FAJE suite à l'arrêt du réseau REVE à mettre en lien avec la rubrique « 36 Aides et subventions ».

**46 Autres participations et subventions** **CHF 44 200.—**

L'augmentation de CHF 21'200.— n'entraîne pas de commentaire particulier.

## 48 Prélèvements sur les fonds de réserve

CHF 3 884 800.—

Cette rubrique augmente de CHF 3,31 Mio. Habituellement, cette rubrique varie d'une année à l'autre en fonction des recettes et des charges effectives impliquant soit une attribution soit un prélèvement aux Fonds spéciaux.

Toutefois, lors de l'introduction de la péréquation, un « *fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation financière intercommunale et la facture sociale* » a été créé et se monte actuellement à CHF 2,58 Mio. L'égalisation prévue devait compenser la différence entre les acomptes payés et le décompte définitif calculé l'année suivante. En conséquence, le coût effectif de la péréquation était dilué sur plusieurs exercices. De plus, ce mode de faire n'est pas utilisé pour les autres dépenses qui font l'objet d'un décompte annuel ; il a donc été décidé de le dissoudre.

## 7. Informations et explications des services et des bureaux

### Secrétariat général

Après une année de transition faisant suite à la réorganisation de l'administration effectuée au début de législature, le budget 2023 consolide la séparation du Secrétariat municipal d'avec le service Accueil et population. Le budget se présente dans la continuité de celui de 2022, malgré une augmentation qui s'explique principalement par : l'achat d'un scanner pour le dépouillement des élections/votations et la proposition d'augmentation de l'aide humanitaire. Des diminutions sont aussi à noter, notamment dues à la fin des mesures Covid (location de salles pour les séances du Conseil communal). D'autres légers ajustements à la hausse ou à la baisse apparaissent, pour prendre en compte la réalité des comptes des derniers exercices. Au niveau du personnel, la situation est stable en termes d'EPT.

En termes de projet n'ayant pas forcément un impact budgétaire directement visible dans le budget du service, l'évolution des systèmes initiée en 2022 va se poursuivre en 2023 au niveau de la numérisation des processus de traitement des courriers entrant et sortant, des procès-verbaux et des décisions de la Municipalité. L'année 2022 aura été marquée par la mise en place du nouveau logiciel de gestion de séance (eSéances) et par l'introduction de la GED (gestion électronique de documents) M-Files pour le traitement des courriers entrant et sortant. En 2023 les deux systèmes devraient être interconnectés ce qui permettra un meilleur archivage et une traçabilité des documents grâce à la GED. L'impact budgétaire de ces processus figure principalement dans le budget des services Systèmes d'information et Accueil et population (Archives).

En 2023 auront lieu les élections fédérales et à cette occasion de nouveaux bulletins pour les listes d'élection selon le système majoritaire seront introduits, bulletins prévus pour être lus et décomptés électroniquement. Un nouveau scanner sera acquis pour l'occasion. Le dépouillement selon le système majoritaire pourra donc désormais se faire à l'aide d'un scanner qui lira et décomptera les bulletins de vote. Dans le même temps, les bulletins de vote pour les votations fédérales et cantonales seront adaptés à ce nouvel outil de scannage et le dépouillement sera bien évidemment reconnu tant par le Canton que la Confédération.

Au niveau de l'aide humanitaire et de l'aide au développement, face à l'explosion des demandes en raison de la situation alarmante dans certaines régions du monde, une augmentation du budget est proposée pour les deux catégories (respectivement CHF 10'000 et 15'000). Pour l'aide au développement, il est prévu que l'augmentation soit attribuée via la FEDEVACO (Fédération vaudoise de coopération) qui joue un rôle important de garantie de la qualité des projets soutenus. L'augmentation ciblerait des projets pour lesquels des financements sont plus difficiles à trouver en raison des thématiques moins porteuses auprès du public (par exemple concernant les droits humains ou la recherche). Il est aussi envisagé, suite au soutien du Prix Diaspora de la FEDEVACO qui a lieu en octobre 2022 à Vevey, de continuer dans cette lancée à soutenir des petits projets entrepris par la Diaspora de la région dans les pays d'origine. Ceci pourrait avoir une double répercussion, à la fois sur l'intégration en Suisse et sur les conditions de vie dans des pays en difficulté. Une autre piste à explorer serait d'articuler une partie de notre soutien avec

des projets et objectifs de la Ville, notamment en matière de durabilité, via des échanges d'expérience par exemple. Cet effort de la Ville fait partie de la contribution de Vevey aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et à l'atteinte de l'objectif préconisé par les Nations Unies de porter l'Aide Publique au Développement (APD) à 0,7% du RNB (dans le classement international, la Suisse se place au huitième rang en 2021 avec 0,51%).

### **Service des relations humaines**

Cette année encore, le service des relations humaines poursuit dans sa volonté de développer son soutien et d'apporter son expertise auprès des services de l'administration communale. Nous souhaitons en particulier développer les compétences des responsables dans le domaine des relations humaines et du développement équilibré de leur équipe, mais aussi investir dans la formation des collaboratrices et collaborateurs. Des formations globales en vue d'améliorer l'échange d'information et la coordination des activités sont indispensables au vu de la complexification des dossiers qui impliquent de plus en plus souvent différents services et nécessitent une étroite collaboration. Par les montants que nous investissons, nous souhaitons nous donner les moyens pour permettre à notre personnel de relever ces défis futurs. En termes de recrutement également, nous devons engager toutes nos forces afin de permettre de recruter rapidement des nouvelles collaboratrices et collaborateurs compétents. Le marché des candidates et candidats étant particulièrement tendu, nous devons parfois mettre au concours plusieurs fois les postes ou bénéficier du soutien d'experts en la matière. Les dépenses qui en découlent au niveau des frais de recrutement et du renforcement de la marque employeur sont cependant rapidement compensées par l'impact positif des engagements sur les équipes en place et les projets en cours qui supportent moins longtemps l'absence d'un membre de l'équipe.

### **Service des systèmes d'information**

Les principaux changements pour 2023 sont les coûts augmentés pour les mesures de sécurité. Celles-ci englobent la continuation de la campagne de sensibilisation et de formation du personnel communal aux cybermenaces, l'accompagnement par un consultant spécialisé en sécurité informatique, de nouveaux tests de pénétration informatique pour avoir une image d'éventuelles vulnérabilités à corriger ainsi que des coûts de réinstallation d'applications sur des serveurs mis à jour pour éliminer des failles potentielles. Il y a aussi une augmentation importante pour des développements dans la GED M-Files, utilisée de plus en plus pour de nouveaux besoins applicatifs (courrier de la Municipalité, dossiers électroniques, etc.), et un montant pour continuer de faire évoluer la solution de guichet virtuel Geocity.

Geocity est une solution Open Source (logiciel libre) pour la digitalisation des demandes des citoyens aux administrations publiques. Le système permet de configurer aisément des formulaires, sans aucun développement informatique, ainsi que les circulations internes dans les services. Il devrait également permettre à court terme de gérer le paiement en ligne. Toutes les opérations se font dans un navigateur et les utilisateurs sont automatiquement notifiés par email lorsqu'ils doivent intervenir sur un dossier ou lorsqu'une autorisation est délivrée. Une première collaboration a été mise en place autour de Geocity avec les communes d'Yverdon-les-Bains, Morges, La Tour-de-Peilz, Vevey, ASR ainsi qu'avec un bureau d'ingénieurs. D'autres communes devraient prochainement rejoindre le groupe. Le modèle Open Source choisi, similaire à ce qui existe dans le cadre de Cartoriviera depuis 2011, offre de nombreux avantages : pérennité, indépendance, liberté dans les évolutions, etc.

Parallèlement, il y a aussi d'autres augmentations de coûts pour la maintenance ou la location des logiciels (maintenance eSéances, licences M-Files), coûts sur lesquels le service n'a presque aucun contrôle.

Concernant le secteur Système d'information du territoire (SIT), les seuls changements significatifs dans le budget 2023 concernent la baisse de la maintenance des logiciels et la hausse des cotisations à des associations. Dans ce dernier compte, il y a une nouvelle cotisation à l'association Teksi, dont le module métier Open Source pour la gestion des eaux usées est dorénavant utilisé en lieu et place de la solution commerciale Autocad Map 3D qui est abandonnée (et abaisse ainsi le montant du compte de maintenance des logiciels).

### **Service des finances**

Une grande partie de l'année 2023 sera consacrée à la préparation du passage au Modèle Comptable Harmonisé 2 (MCH2). Afin de mener cette tâche à bien, un poste de stagiaire pendant 6 mois ainsi qu'un poste de chargé-e de projet également pendant 6 mois ont été prévus au budget 2023.

Du côté des recettes fiscales, celles-ci ont été adaptées selon les prévisions cantonales ou selon les résultats des années précédentes.

### **Service de l'accueil et de la population**

Archives : il est prévu dès 2023 la conception et l'implémentation d'un plan de classement global pour permettre l'utilisation de la GED par tous les services, afin que pour la période 2025-30, l'implémentation d'un système d'archivage électronique (SAE) soit menée pour archiver à plus long terme le contenu de la GED. Ce processus concernant tous les services de la Ville, un accompagnement pour un mandat externe a été prévu pour un montant de CHF 30'000.—.

Formation : accompagnement et mise en œuvre du changement pour un fonctionnement basé sur l'agilité, la confiance et l'ouverture ; communication ciblée et pertinente. Montant prévu CHF 25'000.—.

Communication : octroi d'un mandat pour le soutien d'un-e graphiste afin d'élaborer une véritable identité visuelle veveysanne, déclinée sur les documents officiels de la Ville, sur le site [www.vevey.ch](http://www.vevey.ch), sur les visuels de la Ville diffusés sur les écrans géants LED aux entrées de ville, sur les panneaux infos travaux, ou sur les roll-up à créer pour les différents services communaux. Octroi d'un mandat pour l'élaboration d'une maquette en vue de l'élaboration d'un futur bulletin d'information communal.

Manifestations : engagement en renfort du chargé de projet (rôle opérationnel et suppléance) ainsi que la reprise des tâches d'intendance, excepté celles découlant de la fonction d'huissier municipal (apéritifs, repas des municipaux ainsi que leurs invitations dans le cadre de leurs mandats, repas pour les cadres, réceptions des retraités, etc.).

Office de la population : employé-e d'administration auxiliaire à 40% pour la gestion de la problématique de la taxe de séjour, de la mise à niveau des EGID EWID pour une identification des immeubles, appartements concernés et de la gestion du dossier Airbnb.

### **Service de la cohésion sociale**

Le service de la cohésion sociale s'assure de mener des actions concrètes visant à améliorer le bien-vivre ensemble, de manière à ce que tout le monde puisse trouver sa place dans le respect et la dignité qui lui sont dus.

Le service veille à prendre en compte toute évolution sociétale. Il offre un soutien, met à disposition des moyens, des espaces pour faciliter la création de lien social et d'échange, favorisant ainsi l'inclusion et l'autonomie.

Il accueille toute personne qui aurait besoin de faire recours à ses services, de manière à l'orienter dans le réseau sociosanitaire. Il soutient financièrement des associations actives dans le domaine social, mais aussi des individus qui en feraient la demande, de manière ponctuelle, en respectant strictement le principe de subsidiarité et les critères d'octroi des fonds.

Le budget 2023 restera le même à quelques exceptions près : ajustement au coût de la vie ; impact de l'inflation et du contexte global sur les ménages pour l'aide directe.

Afin de mener au mieux ses projets, le service fera recours à des experts afin de renforcer éventuellement les ressources manquantes, mais ne demande pas de poste supplémentaire.

En 2023, le service souhaite notamment travailler sur le renforcement de l'estime de soi chez les jeunes pas le biais de développement d'activités, le renforcement des espaces de quartier, mais compte aussi introduire ou réintroduire des prestations individuelles, notamment le remboursement des frais de transport pour les plus démunis, ainsi que le subventionnement de certains articles durables d'hygiène féminine afin de lutter contre la précarité menstruelle.

Une augmentation de 2,5 EPT en postes auxiliaires et des frais et honoraires correspond à la volonté d'engager des médiatrices et médiateurs urbains pour contribuer au sentiment de sécurité sur l'espace public.

### **Bureau de la durabilité**

La stratégie climatique veveysanne a été formalisée par le biais du Plan climat en 2022. Par conséquent, l'année 2023 sera consacrée à le faire vivre auprès de la population veveysanne, de la société civile et de l'administration communale. Le budget 2023 du bureau a été construit de telle manière à pouvoir assurer la diffusion et la promotion de ce document à l'externe (fresque du climat, conférences, etc.) et à l'interne (outils d'évaluation, formations, etc.) de l'administration, ainsi que d'en assurer le suivi.

Le bureau participe également à la concrétisation de ce plan stratégique au travers de projets opérationnels qui apparaissent dans le cadre de ce budget, comme le développement de nouvelles directives en lien avec les achats responsables et le lancement d'un appel à projets pour l'éducation à la nature. Ces projets viennent compléter les actions et événements habituellement portés par le bureau tels que la mise à jour et le suivi du plan de mobilité de l'administration, la modernisation de la gestion de la vélostation ou encore la mise en œuvre des livraisons à domicile par le service Dring Dring.

Consécutivement à la finalisation du Plan climat, le bureau aura pour mission dès 2023 de compléter ce document par la mise à jour de la stratégie de durabilité veveysanne, basée sur l'Agenda 2030 des Nations Unies. Dans ce cadre, les aspects notamment sociaux, culturels et économiques de la transition écologique seront traités pour compléter la vision du plan climat, axée aujourd'hui essentiellement sur la réduction des gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

### **Service de la famille, de l'éducation et du sport**

Le budget 2023 du service est construit dans la continuité des prestations et actions des années précédentes et de leur développement.

S'agissant de la masse salariale par exemple, celle-ci a été adaptée notamment en fonction de l'évolution des besoins, des normes légales et sécuritaires (gestion de projets spécifiques, surveillance de la piscine de Vevey-Corseaux Plage, ajustement pour l'accueil collectif). Différents secteurs ont également vu leurs postes budgétaires adaptés, comme celui de l'entretien (entretien spécifique du terrain de foot de Copet 1, des garderies et unités d'accueil pour écoliers, etc.) et de la révision d'équipements (terrains en accès libre de Crédeilles et de Praz, gradins de la salle des Galeries du Rivage, vestiaires et stores, etc.). Les postes liés à l'acquisition d'équipements pouvant être amortis sur plusieurs années (machines et mobilier pour les écoles en particulier) ont été sortis du budget de fonctionnement 2023 du Service ; ces acquisitions feront l'objet de demandes de crédits-cadres supplémentaires par voie de préavis afin de pouvoir être amorties non plus sur un exercice, mais selon les taux et durées légales en vigueur. Différents postes impactés par l'éventuelle crise énergétique à venir (transports pour camps et sorties, consommation d'électricité et combustible) ont également été ajustés sur la base des augmentations tarifaires soumises ou estimées.

### **Bureau de l'animation-jeunesse**

Le Bureau de l'Animation-jeunesse a un besoin d'espace adapté et polyvalent pour exercer au mieux sa mission. Il déménagera en fin d'année 2022 à la rue du Conseil 6 et des achats de mobilier et de matériel sont donc prévus en 2023 afin de pouvoir aménager l'espace. Ces nouveaux locaux seront pour l'équipe un lieu de travail, de rencontre et de création pour approfondir les liens établis avec la jeunesse veveysanne et les divers partenaires. Une perspective qui offrira un ancrage solide et une complémentarité pertinente aux animations hors murs.

Les programmes d'Open Sport et de l'Animambule ont évolué en 2022, notamment en raison de leur succès populaire. L'équipe d'Animation-jeunesse a ainsi été soutenue par une équipe de moniteurs et monitrices auxiliaires. Ce soutien est pérennisé en 2023 afin de ne pas avoir à réduire les prestations.

Enfin, l'Association La Jouerie de Gilamont a fait une demande officielle d'augmentation de son budget afin de pouvoir répondre aux besoins des familles et couvrir les frais de fonctionnement d'ouverture supplémentaire de sa structure.

### **Service de la culture**

Le service de la culture devra renouveler les directions de deux des musées communaux, suite au départ à la retraite en 2022 de la Directrice du Musée historique et en 2023 du Directeur du Musée suisse de l'appareil photographique. Il s'agira d'accompagner la transition au sein de ces deux institutions et de consolider leur fonctionnement en titularisant le poste de conservatrice adjointe actuellement partagé en auxiliariat entre les deux musées depuis trois ans.

Le service va développer en 2023 les activités du Dansomètre, lieu dédié à la création chorégraphique professionnelle, géré par la compagnie Prototype Status sous la direction de Jasmine Morand. Grâce à l'obtention l'année dernière par la compagnie d'un soutien de CHF 150'000.- du Canton dans le cadre des projets de transformation Covid et d'un investissement de CHF 100'000.- de travaux de réaffectation et mise aux normes du lieu par la Ville de Vevey, le Dansomètre permettra dès fin 2022 un véritable accueil du public. En ce sens, la compagnie Prototype Status en charge de la gestion et de la programmation du lieu travaillera à la mise en place de rendez-vous réguliers aux formats novateurs pour favoriser la rencontre et l'échange entre les artistes et les publics. Dans le but de rentabiliser les investissements cantonaux et communaux déjà consentis dans ce projet, le service de la culture prévoit en 2023 un financement par le biais des soutiens ponctuels pour les nouvelles activités publiques du Dansomètre.

Après s'être activement engagé ces trois dernières années au côté de la Fondation Vevey Ville d'images pour l'ouverture de « l'Appartement », espace d'exposition permanent du Festival Images à la gare de Vevey, le service estime important de renforcer le budget de fonctionnement de la Fondation Vevey ville d'images, afin de lui permettre d'assurer la gestion et la programmation des expositions de l'Appartement, espace privilégié de visibilité du label « Vevey, ville d'images » à l'année.

Le service a inscrit une nouvelle ligne à son budget 2023 pour pérenniser son soutien à l'AVLAC, association à but non lucratif créée en 2019 et répondant au constat fait lors des États généraux de la culture d'un manque de logements à tarifs abordables destinés aux artistes et autres corps de métiers de la culture travaillant à Vevey sur une courte durée. L'offre de logements temporaires de l'association bénéficie à tous les acteurs culturels basés à Vevey qui engagent des artistes, groupes, troupes, techniciens, etc. Cette offre, très demandée par les structures culturelles locales et adaptée à leurs ressources financières modestes, fait de l'AVLAC un chaînon essentiel au dynamisme et à la préservation de la scène culturelle veveysanne.

Le Musée suisse de l'appareil photographique et le Musée historique présenteront une exposition commune en plein air sur le quai Perdonnet à l'été 2023, intitulée « Vevey, même ». Les coûts de ce projet commun sont répartis entre les deux institutions au budget 2023.

Le Musée Jenisch, outre la présentation de plusieurs grandes expositions, a prévu de procéder à la mise à jour de son logiciel de gestion des collections (MuseumPlus) afin de pouvoir débiter la mise en ligne d'une partie de ses collections. Ce projet attendu depuis plusieurs années est mis au budget 2023.

La subvention en faveur du Théâtre des Trois-quarts a été augmentée suite à la professionnalisation de cette structure.

Concernant la bibliothèque, comme annoncé dans la réponse à la motion de M. Méan, la Municipalité a introduit la gratuité de l'inscription.

### **Service de l'urbanisme et de la mobilité**

L'année 2023 sera marquée par la finalisation du Plan directeur communal (PDCoM) qui sera mis en consultation publique. Les enquêtes publiques des PA sud et Nord-ouest suivront. Le PDCoM permet une vision d'ensemble partagée sur l'ensemble des thématiques ayant un impact sur le territoire. Un des objectifs de ce document est l'amélioration du cadre de vie tout en permettant une certaine densification de notre ville centre. Ce difficile équilibre passe par la nécessité de repenser les déplacements en ville. Ces objectifs sont d'autant plus nécessaires et prégnants que l'urgence climatique a été déclarée par la commune.

A travers le renfort en ressources humaines et la ligne budgétaire consacrée aux Honoraires, études et frais d'expertises, ce budget 2023 met les moyens nécessaires permettant la mise en œuvre de cette politique.

Un accent est mis sur la mobilité, par la création d'un secteur « mobilité » avec un nouveau chef de projet et responsable du secteur. Cela permettra de mettre en œuvre la politique de la Municipalité en ce qui concerne l'apaisement des espaces publics (piétonnisation, zone de rencontre, zone 30, etc.)

Côté Police des constructions, dans un contexte géopolitique et écologique favorable au recours aux énergies renouvelables, un renfort permettant de prioriser ces dossiers (PAC, Rénovations énergétiques, etc.) est demandé ceci en cohérence avec le subventionnement de ses installations par la ville (FEDD). Une augmentation de taux est également demandée pour la régularisation des procédés de réclame. Ceci répond au vœu n° 21/2021 de la Commission de gestion.

Ces effectifs supplémentaires impliquent la nécessité d'étoffer le support administratif du service. Avec ces nouveaux postes, le service entend concrétiser les mesures inscrites dans les documents directeurs pour cette législature.

Avec les préavis et les comptes+ d'attente, les honoraires, études et frais d'expertises sont le principal moyen budgétaire permettant de financer les projets du service.

Pour le secteur Mobilité, il s'agira de poursuivre les études de sécurisation de certains axes notamment à proximité des sites scolaires, de permettre l'implémentation de nouvelles zones 30 et la limitation à 30 km/h pour certains axes. Il s'agira également d'établir un nouveau schéma de circulation pour le centre comme demandé par le PDCom.

Ces différents projets donneront lieu à des réflexions sur l'espace public qui se concrétiseront par des aménagements provisoires ou définitifs. En outre, il est prévu dès 2023 d'étudier le réaménagement des espaces publics en lien avec les projets de densification des sites scolaires. Comme chaque année le secteur police des constructions se voit attribuer une dotation pour effectuer des expertises ou faire appel à des avocats spécialisés permettant d'appuyer certaines décisions de la Municipalité. La nouvelle compétence foncière du service sera intégrée à la police des constructions, une partie des problématiques foncières étant en lien avec les permis de construire. L'accompagnement par un expert se prolongera sur 2023. Un montant dédié à la définition de la politique foncière est également prévu. Des expertises externes, le recours aux services de notaires et de géomètres permettront de concrétiser cette politique.

Enfin, comme pour le budget 2022, dans le cadre de la révision des outils de planification (Plan général d'affectation et Plan directeur communal) certaines études préliminaires sectorielles et des mandats de communications sont prévus dans ce budget.

### **Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie**

Le budget 2023 est pour l'essentiel marqué par l'augmentation des charges consacrées à la consommation énergétique. On observe en effet une augmentation de charge pour les énergies (électricité, gaz, mazout) de 22%, passant de 4,7 à 5,8 millions. La forte augmentation du coût des énergies fossiles, l'envolée des prix de l'électricité sur les marchés et leur forte volatilité dès le deuxième trimestre 2022, nécessite de la prudence au moment d'établir le budget.

Le montant moyen arrondi pour l'entretien des bâtiments ces dix dernières années a été 3,3 millions. En y additionnant le montant moyen de CHF 400'000.— par an dépensé via le crédit-cadre d'entretien des propriétés communales, la Municipalité a dépensé 3,7 millions, soit moins de 0,7% de la valeur ECA de son patrimoine, qui est d'environ 550 millions. Une valeur entre 1 et 1,2 % est souvent citée comme référence pour un entretien suffisant. Ainsi, le budget 2023 permet de poursuivre l'effort pour l'entretien des bâtiments communaux avec un montant global de plus de 5,6 millions. Le ratio avec ce montant de référence est légèrement supérieur à 1% de la valeur ECA, soit plus proche de la bonne pratique recommandée par les associations professionnelles de l'immobilier.

Le secteur Gérance a repris la gestion des bâtiments propriétés communales à la suite de l'internalisation au 1<sup>er</sup> juillet 2021. L'établissement des arriérés des décomptes de charges des propriétés communales a permis d'adapter les acomptes de chauffage dans le but de couvrir à l'avenir les frais effectifs.

Parallèlement à l'entretien, un effort devra être poursuivi sur la rénovation de nos bâtiments non seulement pour le patrimoine administratif, mais surtout pour le patrimoine financier qui a souffert jusqu'ici d'une non-priorisation.

Suite à la décision du Conseil communal dans sa séance du 23 juin 2022 concernant le préavis 16/2022 « Demande de crédit d'études préliminaires de CHF 700'000.— pour la planification de la construction et rénovation du bâti scolaire », un poste de chargé-e de projet est inscrit au budget. Aucune autre demande en personnel supplémentaire n'est envisagée pour 2023 suite à la nouvelle dotation 2022 des secteurs Architecture, Gérance et Energie.

### **Service des travaux publics, des espaces verts et de l'entretien**

Plusieurs projets spécifiques sont prévus au budget 2023 du service.

Fontaines : régulation de l'eau, afin de pouvoir les éteindre la nuit dans le but d'économiser de l'eau.

Accès au lac : réalisation des accès à l'eau au bas du jardin Doret et pour l'installation de deux passerelles d'accès à l'eau, démontables hors saison, le long du quai Maria-Belgia. Ces accès à l'eau permettront aux habitant·e·s de Vevey, aux touristes et aux visiteurs d'accéder au lac et de profiter des eaux du Léman en toute sécurité.

Dragage du port Eiffel : travaux exceptionnels, car le fond du port Eiffel est très encombré de gravats et de déchets de tous genres, et le tirant d'eau ne sera bientôt plus suffisant pour permettre l'accès des bateaux aux amarrages. D'autre part, les neuf amarrages de ce port doivent être remis à neuf.

Mobilité douce : achat de deux tricycles électriques de la marque Kyburz, reconditionnés, avec remorques. Ces deux tricycles donneront une plus grande amplitude de travail aux employés de la voirie en comparaison d'un balayeur à pied. Un test est en cours à la voirie avec un véhicule de ce genre, et ce test est concluant. S'agissant des véhicules reconditionnés, et à environ moitié du prix, nous proposons d'en faire l'acquisition rapidement. De ce fait ces deux tricycles ne figurent pas au préavis pour le renouvellement des véhicules.

Matériel de travail : acquisition d'un appareil de type AQUA 4D qui permet une meilleure utilisation de l'eau, un rendement supérieur et une meilleure absorption des nutriments résultants à une meilleure qualité des plantations

Entourages et protection des arbres : matériel pour les entourages des arbres ainsi que l'acquisition de bacs itinérants. Amélioration des plantations d'arbres et des aménagements se trouvant à proximité de ces derniers.

Entretien des forêts : entretien des forêts de protection et perchis, selon étude forestière de 2022.

Gestion et amélioration des places des jeux (projet LUDO 2) : étude visant la planification, la gestion, la rénovation et l'amélioration des espaces de jeux.

Sécurité : acquisition d'un système E-trac pour la sécurisation et l'amélioration technique pour les abattages.

Tables de culture, centre horticole, tunnel Nord : amélioration de l'ergonomie au travail, de l'entretien et du suivi des cultures.

Entretien patrimoine arboré et expertises : entretien et suivi des arbres dans l'ensemble de la Ville. Sécurisation et maintien du patrimoine historique vert des espaces publics

Optimisation de la consommation d'eau : mise en place du système Waterclick, permettant un arrosage intelligent des surfaces vertes de la Ville

### **Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes**

Le bureau a emménagé dans les étages supérieurs de la Grenette en octobre 2022. A côté de l'Office du tourisme, le nouvel espace du rez-de-chaussée de la Grenette, disponible également pour le bureau, sera aménagé pour offrir une vitrine aux produits locaux et bien entendu aux vins des Vignes de Vevey.

Le secteur des vignes internalise ses travaux de cave et de vinification. Cela requiert l'achat unique d'équipements et de machines pour la cave permettant ainsi aux vignes de Vevey d'être autonomes de l'encavage du raisin jusqu'au vin embouteillé et prêt à la vente.

L'œnotourisme étant un marché porteur, le secteur développera une offre œnotouristique (balade dans les vignes, cours de dégustation, ateliers de dégustation, parcours dans les vignes). Ces activités visent à promouvoir les vins des vignes de Vevey et tout le savoir-faire qui va autour, aussi à redonner vie à la magnifique cave de la Ville.

Le bureau travaille avec une classe d'élèves polydesigners de 3<sup>e</sup> année du CEPV afin de développer un concept novateur, valorisant le savoir-faire local. Ce projet favorisera les circuits courts et renforcera les partenariats de proximité.

## 8. Plan climat

La Municipalité a présenté en octobre 2022 le plan climat veveysan avec plus de 200 mesures concrètes. Certaines de ces mesures consistent à changer des pratiques au sein de l'administration ainsi qu'à mettre à jour des règlements et des directives communales. Cela n'a donc pas d'impact direct dans le budget de fonctionnement. Le moment venu, le Conseil communal sera saisi dans le cadre de ses compétences ou dûment informé par la Municipalité lors de déploiement concret de ces mesures. Un bilan annuel de l'avancement de la mise en œuvre du Plan climat paraîtra dans le rapport de gestion.

D'autres mesures avaient déjà été anticipées lors de l'élaboration du précédent budget, ou lors de dépôts de préavis, et sont bien entendu maintenues en 2023. Cela concerne principalement le Service des bâtiments, de la gérance et de l'énergie avec l'accent mis sur l'entretien et la rénovation de notre patrimoine administratif et financier depuis 2022. Le secteur Energie a également été renforcé afin notamment de mener à bien les projets tels que le CAD-ouest, l'assainissement du site du Vevey-Corseaux-Plage, le déploiement des centrales photovoltaïques et la participation active aux projets d'assainissement énergétique des bâtiments communaux.

Dans le cadre du budget 2023, l'accent a été mis sur le Service de l'urbanisme et de la mobilité, notamment par des renforcements en personnel. Tout d'abord au sein du secteur Mobilité afin de mettre en œuvre les politiques en place concernant notamment l'apaisement des espaces publics et le stationnement. La Police des constructions mérite également d'être renforcée, afin de prioriser les dossiers relatifs aux énergies renouvelables, en cohérence avec le subventionnement de ses installations par la Ville. Enfin, le Service nécessite d'être renforcé pour la planification des aménagements de l'espace public afin de concrétiser les mesures inscrites dans les documents directeurs en lien étroit avec le Plan climat (végétalisation, perméabilisation du sol, piétonnisation, etc.).

Quant au Bureau de la durabilité, sa mission en 2023 sera, d'une part, de faire vivre ce Plan climat en interne en accompagnant les services selon leurs besoins et, d'autre part, de fédérer la société civile en l'impliquant. Par ailleurs, le Plan climat sera complété par une stratégie de durabilité, tenant compte notamment des impacts et leviers sociaux ainsi que de la biodiversité. Pour ce faire, le Bureau devra donner des mandats externes ponctuels, pour lesquels un budget d'honoraires a été prévu.

## 9. Conclusions

En raison des éléments décrits et détaillés dans le présent préavis, la Municipalité n'est pas en mesure de présenter un projet de budget 2023 qui atteigne l'équilibre budgétaire.

Pour l'élaboration du budget 2023, la Municipalité avait notamment fixé les objectifs suivants :

### Un déficit budgétaire de 6 millions au maximum

Cet objectif n'est pas atteint puisque le budget présente un déficit de 8,67 Mio.

### Une marge d'autofinancement qui correspond à l'objectif de législature

Cet objectif n'est pas atteint, l'autofinancement théorique étant même négatif à hauteur de 1.3 Mio. Ce montant est toutefois équivalent à 0.78% des charges et se situe donc dans la marge d'erreur qui, par expérience, est systématiquement favorable lors du bouclage des comptes.

Cela signifie tout de même que la quasi-totalité des investissements prévus en 2023 devra être financée par l'emprunt.

*Ne pas transiger sur les acquis en matière de prestations du service public*

Cet objectif est atteint, le projet de budget 2023 ne présente en effet aucune coupe dans les prestations existantes, tout en prévoyant d'engager les montants nécessaires pour sortir certains secteurs d'une situation dégradée.

*Appliquer le principe d'économicité maximale*

Une analyse réfléchie sur les charges inscrites a été réalisée par chaque service ou bureau, ce qui a permis de limiter les conséquences de l'augmentation des charges liée à la conjoncture. Concernant les besoins en ressources humaines, la priorité a été mise sur les mesures organisationnelles et de formation.

*Aucun crédit complémentaire déjà dépensé en 2023, sauf si un caractère imprévisible et exceptionnel peut être démontré*

Cet objectif visait, d'une part, à réaffirmer l'engagement de la Municipalité à respecter strictement le cadre légal — notamment le règlement cantonal sur la comptabilité des communes — et, d'autre part, à veiller à la sincérité du projet de budget présenté au Conseil communal.

*Reprendre sur une « base zéro » les postes auxiliaires*

Afin d'atteindre cet objectif, le Service des relations humaines a mis à disposition des services et bureaux un outil informatique réalisé en interne pour les demandes de postes auxiliaires. Cela a permis d'effectuer ensuite un calcul précis des salaires auxiliaires et des charges salariales liées, comme c'était déjà le cas pour les postes fixes.

*Analyser l'ensemble des recettes, leurs bases légales et d'éventuels financements externes*

Cet objectif a permis d'initier ces analyses qui devront se poursuivre lors des exercices comptables à venir, sachant que les effets positifs sur nos recettes se déploient beaucoup plus lentement que certaines augmentations de charges que nous subissons de plein fouet et sans délai.

A noter que lors de la fixation des objectifs, notamment les deux premiers en rapport avec le déficit budgétaire et la marge d'autofinancement, l'ampleur d'un certain nombre d'éléments conjoncturels ayant des conséquences importantes sur les charges n'était pas connue. Cela concerne particulièrement les prix de l'énergie (+1,1 Mio), la couverture globale de l'indexation (+1,4 Mio), les taux d'intérêt (+1 Mio) et les primes de l'assurance maladie perte de gain (+0.2 Mio), soit un total de charges supplémentaires de 3.7 Mio.

Enfin, les perspectives pour les prochains budgets sont assez difficiles à prévoir aujourd'hui et, comme par le passé, il convient de continuer à suivre avec attention les éléments suivants : l'évolution de la conjoncture suisse et régionale, l'évolution de la conjoncture mondiale (récession, conflits, instabilité, pandémie...), l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution de l'inflation, les politiques fiscales cantonale et fédérale, les conséquences financières de la future réforme cantonale de la péréquation et l'impact sur le budget de fonctionnement de la mise en exploitation des nouveaux investissements réalisés.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

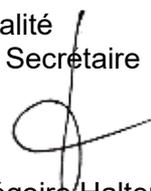
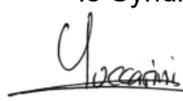
- VU** le préavis n° 29/2022, du 24 octobre 2022, concernant le budget communal pour l'exercice 2023
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	166'890'900.00
Revenus	CHF	158'223'500.00
<b>Excédent de charges</b>	<b>CHF</b>	<b>8'667'400.00</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>CHF</b>	<b>-1'300'600.00</b>

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

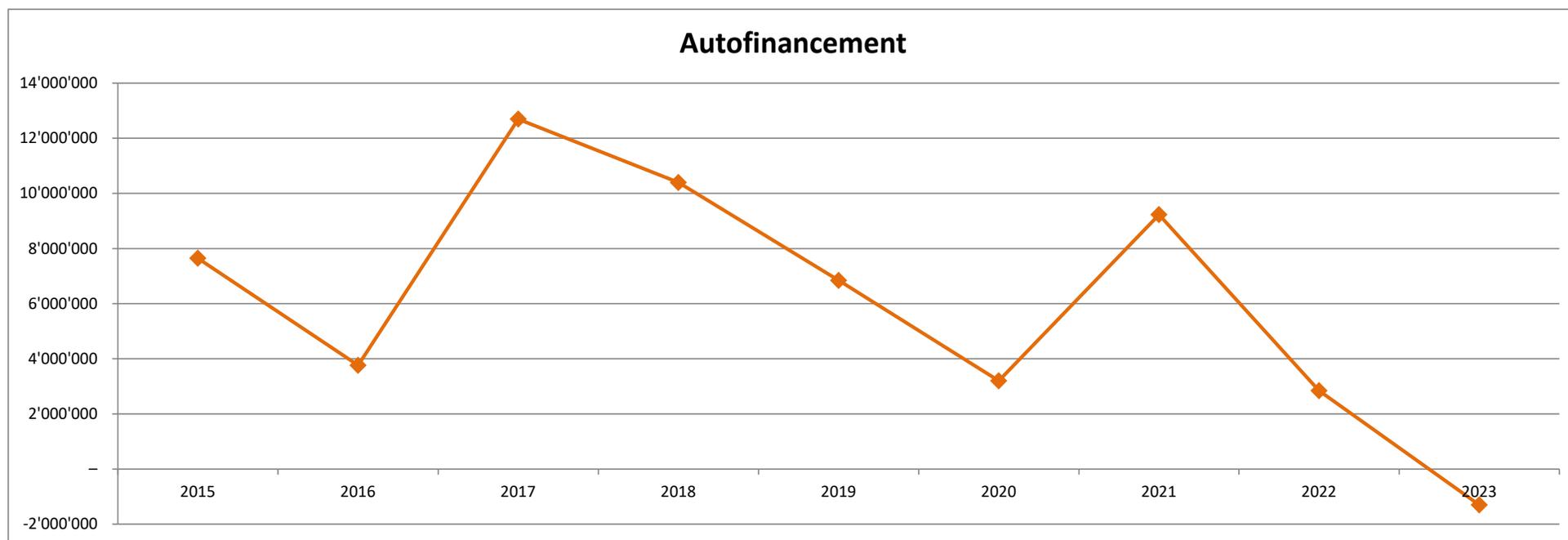
Municipal délégué : M. Yvan Luccarini

Annexes :

- brochure du budget 2023 ;
- évolution de l'autofinancement entre 2015 et 2023 ;
- prévision des recettes fiscales 2023 ;
- variations des EPT par rapport à 2022.

## EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2014 à 2023

	B 2023	B 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015
Résultat de l'exercice	-8'667'400	-7'287'900	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480
33 - Amortissements	9'660'800	9'248'900	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913
33 - Amort. extraordinaire "Salle Del Castillo"	-	-	4'951'483	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"	-	-	462'436	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont"	-	-	4'358'325	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'590'800	1'631'800	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-3'884'800	-749'700	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804
48 - Prélèv. sur le fond "Salle Del Castillo"	-	-	-4'951'483	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337
9123 - Vente d'immeubles et de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>-1'300'600</b>	<b>2'843'100</b>	<b>9'228'715</b>	<b>3'201'496</b>	<b>6'841'702</b>	<b>10'391'288</b>	<b>12'692'371</b>	<b>3'764'266</b>	<b>7'644'927</b>



# Commune de Vevey Budget 2023 Recettes fiscales

Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)		Budget	Budget	Comptes	ECARTS EN %							
		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	B23-B22	B23-C21
	<b>Taux d'impôt communal</b>	<b>74.5</b>										
4001	Impôt sur le revenu	39'950	39'560	36'808	36'007	37'935	37'901	37'722	34'776	35'282	0.99%	9.87%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	760	560	634	586	380	793	652	515	608	35.71%	-4.45%
4002	Impôt sur la fortune	5'240	4'790	5'609	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	4'140	9.39%	-2.13%
4003	Impôt à la source	4'230	4'150	3'328	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	4'860	1.93%	4.73%
4004	Impôt sur la dépense	500	500	388	302	619	431	543	446	547	0.00%	65.76%
	<b>Sous-total 4001 à 4004</b>	<b>50'680</b>	<b>49'560</b>	<b>46'767</b>	<b>45'752</b>	<b>47'587</b>	<b>46'839</b>	<b>48'244</b>	<b>42'840</b>	<b>45'438</b>	<b>2.26%</b>	<b>8.32%</b>
4011	Impôt sur le bénéfice net	19'270	16'560	16'809	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	9'086	16.36%	40.83%
4519	Compensation RFFA / RIE III	2'500	2'500	2'175	1'535	3'307					0.00%	62.86%
4012	Impôt sur le capital	2'000	1'050	2'394	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	10'934	90.48%	1.05%
	<b>Sous-total 4011+4012+4519</b>	<b>23'770</b>	<b>20'110</b>	<b>21'377</b>	<b>14'333</b>	<b>21'673</b>	<b>19'028</b>	<b>21'475</b>	<b>21'576</b>	<b>20'020</b>	<b>18.20%</b>	<b>40.30%</b>
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	530	797	750	595	511	546	533	513	3.77%	-29.30%
4040	Droits de mutation	1'610	1'450	2'434	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	1'870	11.03%	-7.67%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	1'949	2'559	959	4'177	3'920	2'245	1'398	0.00%	-2.31%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	69	55	65	57	56	54	53	0.00%	9.29%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	400	191	147	282	210	143	636	509	-50.00%	172.88%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	1'550	2'096	643	1'617	530	448	816	0.00%	-28.43%
	<b>Total</b>	<b>80'870</b>	<b>76'110</b>	<b>75'135</b>	<b>67'261</b>	<b>73'101</b>	<b>74'028</b>	<b>76'062</b>	<b>69'692</b>	<b>70'618</b>	<b>6.25%</b>	<b>13.16%</b>
4020	Impôt foncier	5'900	5'700	5'779	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	3'777	3.51%	0.46%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	1'260	929	907	846	904	1'024	1'005	0.00%	-3.11%
	<b>Total</b>	<b>87'670</b>	<b>82'710</b>	<b>82'174</b>	<b>73'864</b>	<b>79'538</b>	<b>80'117</b>	<b>82'107</b>	<b>74'820</b>	<b>75'400</b>	<b>6.00%</b>	<b>11.98%</b>

## Budget 2023 - Synthèse demandes des services

### Nouveaux postes

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire
ACC	Accueil et population	Accueil et population	Soutien au chargé de projets manifestation	0.10	122
ACC	Accueil et population	Accueil et population	Employé-e d'administration	0.05	122
SAI	Affaires intercommunales	Affaires intercommunales	Adjoint-e administratif-ve	0.50	150
FAM	Sports	Sports - Piscines, Plage	VCP - Garde-bains piscines	1.00	275
FAM	Famille - Parascolaire	UAP Crosets	Aide de cuisine et de maison	0.10	58210
FAM	Famille - Administration	Famille - Administration	Éducateur-trice de l'enfance III EESP	0.50	584
FAM	Direction et Education Admin.		Chargé-e de projets	0.80	501
URB	Urbanisme	Urbanisme, Mobilité	Chef-fe de projets en urbanisme	0.80	351
URB	Urbanisme	Urbanisme, Mobilité	Chargé-e de projets paysage	0.30	351
URB	Urbanisme	Urbanisme, Mobilité	responsable secteur mobilité	0.80	351
URB	Urbanisme	Urbanisme, Mobilité	Employé-e d'administration	0.40	351
URB	Urbanisme	Urbanisme, Mobilité	Technicien-ne en police des constructions	0.80	351

**6.15**

### Pérennisation de postes

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire
ACC	Accueil et population	Accueil et population	Employé-e d'administration	0.80	122
ACC	Accueil et population	Accueil et population	Soutien au chargé de projets manifestation	0.40	122
ANI	Animation-jeunesse	Animation-jeunesse	Animateur-trice socioculturel	0.20	9522
COS	Administration	Administration	Chargé de projet égalité/précarité	0.80	700
SCU	MSAP	MSAP	Conservateur-trice-adjoint-e - Musée	0.50	82031
SCU	Musée historique de Vevey	Musée historique de Vevey	Conservateur-trice-adjoint-e - Musée	0.50	82041
ECO	Cave et Vignes	Vignes	Chargé-e de projets	0.30	2962
ECO	Cave et vignes	Vignes	Chef de cave et de culture	1.00	2962
FAM	Famille - Préscolaire	Les Ateliers	Éducateur-trice de l'enfance I	0.60	58104
FAM	Famille - Parascolaire	UAP Crédeiles	Éducateur-trice de l'enfance I	0.37	58207
FAM	Famille - Parascolaire	UAP Crédeiles	Aide de cuisine et de maison	0.10	58207
FAM	Famille - Parascolaire	Devoirs surveillés	Éducateur-trice de l'enfance I	0.16	5902
FAM	Famille - Administration	Administration	Employé-e d'administration	0.20	584

**5.93**

### Suppression d'EPT

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire
COS	Intégration		Chargé de projets	-0.60	703

**-0.60**

### Transfert d'EPT - sans impact EPT global

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire
ACC	Accueil et population	Office de la population	Employé-e d'administration	0.50	125
BAT	Bâtiments, gérance et énergie	Architecture et infrastructures	Assistant technique gérances	0.20	300

### Changement de fonction - sans impact EPT

Service	Secteur	Structure	Poste	EPT	Compte budgétaire
URB	Urbanisme, Mobilité	Urbanisme, Mobilité	Architecte-urbaniste	0.90	351
URB	Urbanisme, Mobilité	Urbanisme, Mobilité	Assistant-e technique	0.80	351

### Evolution du budget EPT

Nombre de poste (EPT) prévus au budget 2022 (sans Mun et apprentis)	<b>378.63</b>
Transfert de la garderie des Ecureuils	<b>-14.10</b>
Préavis création réseau Vevey (0.3 EPT au 58205 et 0.2 EPT au 5901)	<b>0.50</b>
Somme des nouveaux EPT, pérennisation auxiliaires et suppression d'EPT	<b>11.48</b>
Nombre de poste (EPT) prévus au budget 2023 (sans Mun et apprentis)	<b>376.51</b>